

## **Description du programme Intermunicipalités 2012**

<b>I. Introduction</b>	<b>2</b>
Association France Québec et Québec France Description générale ; rôles des quatre acteurs majeurs	
<b>II. Caractéristique des emplois</b>	<b>3</b>
Types Durée Conditions salariales	
<b>III. Conditions de participation des candidats</b>	<b>4</b>
La sélection des candidats Le profil Les formalités à remplir	
<b>IV. Démarches administratives</b>	<b>5</b>
Permis de travail Couverture sociale Assurance complémentaire	
<b>V. Coûts</b>	<b>5</b>
Frais exigés par l'Ambassade Canadienne Frais d'inscription au programme	
<b>VI. Transport aérien</b>	<b>7</b>
<b>VII. Accueil et hébergement</b>	<b>7</b>
<b>VIII. Contacts France-Québec</b>	<b>7</b>

## I. INTRODUCTION

### *Les associations France-Québec et Québec-France*

Créées dans le but de faire connaître et aimer le Québec aux Français et, réciproquement, la France aux Québécois, les associations France-Québec et Québec-France ont à cœur l'amitié et la coopération entre les deux communautés francophones. Cela se manifeste notamment par l'organisation de programmes d'échanges : emplois saisonniers, stages professionnels, voyages découvertes, etc. Le programme d'échanges d'emplois d'été «Intermunicipalités», basé sur la réciprocité et destiné aux étudiants, a favorisé pour sa part, depuis plus de vingt ans, la mobilité de milliers de jeunes d'un pays à l'autre en leur permettant à la fois de dénicher un emploi d'été intéressant et de découvrir les richesses d'un autre pays francophone.

Quatre " acteurs " se relaient afin de mener à bien ces échanges. Pour assurer la réussite de ce programme, chacun a un rôle bien défini :

- **Les municipalités, initiatrices du programme :**  
Dès le mois d'octobre, via leur Régionale France-Québec, les municipalités procèdent à leur préinscription au programme. Elles réservent un ou plusieurs emploi(s) à des Québécois. Puis, dès janvier les municipalités participantes reçoivent les offres d'emploi des villes québécoises avec lesquelles elles feront les échanges. Elles peuvent alors procéder au recrutement des jeunes Français qui partiront occuper les emplois d'été proposés au Québec. Elles se réfèrent, dans la majeure partie des cas, aux correspondants échanges de leur Régionales France-Québec. Afin de **favoriser la réciprocité**, elles aident à l'accueil du jeune Québécois en collaborant, entre autres, à la recherche d'hébergement en famille ou autre.
- **Les candidats :**  
Au moment de son recrutement par sa municipalité, le candidat doit être impérativement majeur et étudiant (carte d'inscription à un établissement scolaire à l'appui). Il est responsable de remplir son dossier de participation au programme Intermunicipalités et d'adhérer, s'il ne l'est pas déjà, à son Association régionale de France-Québec. Il bénéficiera d'une aide et d'un suivi personnalisé tout au long des démarches administratives à effectuer en vue de l'obtention du permis de travail. Il est impératif de respecter les dates limites et de joindre toutes les pièces justificatives lors de l'envoi des dossiers d'inscription et de demande de permis de travail au Siège national. Une fois les dossiers acceptés, il ne reste plus qu'à préparer ses bagages et faire preuve de dynamisme et d'ouverture une fois arrivé au Québec !
- **Les associations régionales de France-Québec (les correspondants échanges) :**  
Les Régionales sont les principales interlocutrices auprès des municipalités participantes. Les correspondants échanges des Régionales assurent généralement le suivi des dossiers d'inscription des municipalités et des candidats auprès du Siège

national de France-Québec. Elles sont chargées de relancer le programme auprès des municipalités de leur région en leur faisant parvenir les dossiers de demande de participation au programme, elles assurent le suivi tout au long de l'année. Elles collaborent aussi, avec les municipalités, à prévoir l'accueil et les modalités d'hébergement pour les candidats québécois qui viendront travailler dans les municipalités participantes.

- **Le Siège national de France-Québec :**

Le Siège national de France-Québec est responsable d'assurer une bonne coordination du programme Intermunicipalités. Il est, entre autres, chargé des appariements entre les villes françaises et les villes québécoises et de l'envoi des offres d'emplois québécoises aux Régionales dès janvier. Il procure un soutien personnalisé aux candidats et est responsable de la transmission des dossiers de demande de permis de travail à l'Ambassade du Canada\*. Il gère la logistique du transport aérien et offre une formation pré-départ aux jeunes Français qui bénéficient du départ de groupe. Il est aussi le relais entre l'Association Québec-France et les associations régionales de France-Québec.

\*En France, l'ambassade canadienne joue un rôle prépondérant au niveau de la délivrance des autorisations de permis de travail auprès des jeunes français. C'est elle qui a l'entière autorité sur l'émission des lettres d'autorisation OBLIGATOIRES pour exercer une activité rémunérée au Québec.

## II. CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS

### *Types d'emplois*

Les emplois visés par ce programme sont des postes temporaires destinés à des étudiants. La plupart de ces emplois sont généralement dans les domaines suivants :

- Animation en centres aérés, en camps itinérants
- Entretien de parcs, d'espaces verts, de piscines
- Accueil en mairie, bibliothèque, office de tourisme, musée
- Autres (travaux administratifs, surveillance de campings, etc.)

### *Durée*

Les postes proposés doivent être d'une durée de **6 à 8 semaines, comprises entre la fin juin et la fin août**. Puisque les dates des vacances scolaires du Québec ne sont pas les mêmes qu'en France, il faut veiller à ce que les emplois proposés aux Québécois se situent pendant leur période de disponibilité et vice-versa. Les Québécois de 18 à 20 ans sont susceptibles de reprendre les cours dès la troisième semaine d'août et les Québécois inscrits à l'université, dès la fin du mois d'août ou au plus tard au début du mois de septembre.

**Les dates de début et de fin d'emploi pour les Québécois doivent concorder avec les dates du vol/aller du groupe. Ces dates sont communiquées courant octobre.**

### **Conditions salariales**

Les salaires versés sont ceux en vigueur dans chaque pays en fonction du poste occupé. Le salaire offert doit être égal ou supérieur au SMIC en France et au salaire minimum au Québec.

## **III. CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES CANDIDATS**

### **La sélection des candidats**

Une fois son appariement et sa participation confirmés, chaque municipalité sélectionne, en accord avec le correspondant échanges de sa Régionale, les candidats français pour les postes au Québec. De leur côté, les municipalités québécoises sélectionnent les candidats québécois qui viendront travailler en France. Les candidats doivent être majeurs et étudiant au moment de l'embauche.

### **Profil du candidat**

- Être de nationalité française, résider en France et être détenteur d'un passeport valide pour la durée du séjour
- Être âgé de 18 à 30 ans
- Avoir le statut étudiant pour l'année scolaire en cours (carte étudiante à l'appui)
- Être disponible pour toute la durée du contrat
- Ne jamais avoir participé au programme, ne jamais avoir occupé un emploi d'été au Canada et ne pas avoir obtenu à deux reprises un permis de travail canadien
- Pour les emplois en animation : être détenteur du BAFA ou, à défaut, justifier d'une expérience de deux mois minimum avec des enfants (fournir les pièces justificatives)
- Être motivé, responsable, débrouillard et autonome.

### **Formalités à remplir**

- S'engager à occuper jusqu'à la fin, et de façon satisfaisante, le poste offert
- Être membre (ou le devenir) d'une Régionale de France-Québec
- Assumer les coûts exigés par l'Ambassade du Canada pour l'émission du permis de travail (150 \$ CND).
- Assumer les frais administratifs de suivi de dossier par l'association France-Québec
- Assumer les coûts du vol aller/retour
- Assumer, le cas échéant, les frais de transport jusqu'à sa municipalité d'accueil.
- Assumer les frais de déplacement pour se rendre sur les lieux de l'emploi
- Assumer, le cas échéant, les frais liés au logement et à la nourriture
- Disposer d'au moins 500 € d'argent de poche en attendant la première paie
- Être disponible pour le départ de groupe depuis Paris ou, dans le cas contraire, assumer l'ensemble des procédures de réservation de billet d'avion pour partir individuellement
- Signer et respecter le contrat d'engagement de France-Québec

#### IV. DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

##### ***Permis de travail***

L'association France-Québec assure auprès des participants français le suivi administratif relatif à l'obtention du permis de travail. De leur côté, les employeurs français entreprennent, auprès de leur Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)\*, les démarches pour l'autorisation provisoire de travail (APT) des Québécois. France-Québec transmettra aux municipalités les documents nécessaires pour présenter le dossier à la DIRECCTE.

\* A noter que depuis mai 2010, les jeunes Québécois travaillant en France moins de 90 jours n'ont plus l'obligation de présenter un visa afin d'obtenir une autorisation de travail auprès des DDTE.

##### ***Couverture sociale***

En vertu des ententes franco-québécoises, les candidats français au Québec bénéficieront du régime québécois d'assurance sociale et d'assurance maladie pendant la durée de leur travail, tout comme les jeunes Québécois bénéficieront de la Sécurité Sociale française. Toutefois, afin de profiter de cette entente les candidats français doit se procurer IMPÉRATIVEMENT avant leur départ le formulaire SE 401 – Q207 en s'adressant directement au service des Relations Internationales à la Caisse primaire d'assurance maladie d'affiliation. Attention dans le cas où le bénéficiaire est affilié à une section locale mutualiste étudiante soit de la LMDE ou de la SMEREP, cette dernière relève du régime général de son département. C'est donc vers le service des Relations Internationales de la CPAM\* du département du lieu d'étude qu'ils doivent se diriger.

\*En tout temps il possible d'obtenir des informations complémentaire en composant le 3646 puis le numéro de département de rattachement.

##### ***Assurances complémentaires***

Les frais administratifs payés à France-Québec, comprennent une assurance complémentaire qui couvre les frais de maladie, hospitalisation, rapatriement pour causes accidentelles et qui inclut la responsabilité civile obligatoire pour la durée du séjour. Si le candidat prolonge son séjour au Québec en qualité de touriste, il est responsable d'en avvertir le coordonateur au Siège national de Paris afin de bénéficier d'une extension d'assurance.

## V. LES COÛTS

- *Frais approximatifs exigés par l'Ambassade du Canada : **150***
- Frais d'inscription exigés par l'Association France-Québec

**Départ individuel : 80 €**

**Départ de groupe : 830 €**

Ces frais sont **non remboursables** et comprennent les prestations suivantes:

*Pour tous les départs :*

- L'organisation des échanges avec Québec-France
- Soutien administratif pour l'obtention de la lettre d'autorisation de permis de travail
- Une assurance complémentaire exigée par l'ambassade
- Un guide du stagiaire
- Une assistance personnalisée
- Un abonnement à la revue *France-Québec Magazine* (4 numéros)

*Pour le départ de groupe uniquement :*

- Formation et accueil sur Paris
- Une nuitée à Paris la veille du départ
- Transfert en autobus jusqu'à l'aéroport le matin du départ
- **Le billet d'avion A/R** comprenant les taxes et l'assurance annulation (voir aussi le **point VI. TRANSPORT AERIEN**)
- Transfert de l'aéroport au centre-ville de Montréal
- Première nuitée à Montréal
- Accueil et soutien administratif à l'arrivée

## VI. TRANSPORT AERIEN

### *Le départ de groupe* 2012

Transporteur : Air France

Aéroport : Charles de Gaulle

Départ : 21 juin 2012

Retour : 19 août 2012 arrivée à Paris le 20 août 2012

### *Le départ individuel*

Dans l'éventualité où le candidat ne peut être disponible pour le départ de groupe depuis Paris, il sera alors invité à assumer seul l'ensemble des procédures et des coûts de réservation de son billet d'avion.

## VII. ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Avant leur départ, les candidats français et québécois sont responsables de contacter leurs employeurs et leurs familles d'accueil (s'il y a lieu) afin d'annoncer leur arrivée et de s'enquérir des modalités d'accueil et de transport prévues qui varie d'une ville à l'autre. En effet, certaines municipalités prévoient, avant le début du contrat, une fête d'accueil pour le candidat.

### *Hébergement pour la durée du séjour au Québec*

- L'idéal demeure l'hébergement gratuit, que ce soit en famille, en foyer ou autre.
- Lorsque ce n'est pas possible, les municipalités et les associations régionales du Québec se concertent avant l'arrivée du candidat pour lui trouver un hébergement qui soit en rapport avec le salaire offert. Le candidat n'a généralement pas la responsabilité de se trouver un hébergement pour la durée du contrat de travail.
- **Les frais de logement et de nourriture sont à la charge du candidat, à moins qu'ils ne figurent parmi les avantages liés à l'emploi offert.**

## VIII. CONTACTS EN FRANCE ET AU QUEBEC

Association France-Québec

24 rue Modigliani

75015 Paris

[www.francequebec.fr](http://www.francequebec.fr)

Coordonnatrice de programmes

Véronique Tardivel

T. 01 45 54 07 17

C. [intermunicipalites@francequebec.fr](mailto:intermunicipalites@francequebec.fr)

Association Québec-France

9, place Royale - Québec (Qc) G1K 4G2

[www.quebecfrance.qc.ca](http://www.quebecfrance.qc.ca)

Fabien Manière

Coordonnateur des programmes jeunesse

Téléphone : (418) 646-6243

Sans frais : 1-877-236-5856 #1

Télécopie : (418) 643-3053

[prog@quebecfrance.qc.ca](mailto:prog@quebecfrance.qc.ca)